



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	12
Absents	24
Total des votes	51

4.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 septembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme GLEMOT, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. LEBOUCHER, M. FOUCOURT, M AUBER

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME GILBERT A M. FOUCOURT, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BONVOISIN A M. DOUYERE, MME DUONG A M. LAMY, MME ROSA A M. CANTELOUP, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLEE A M. TIHY, M. SENINCK A MME GLEMOT, MME BOURNISSEN A M. BLAS

ÉLUS ABSENTS ET EXCUSES :

M. GIRARD, MME GILBERT, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. BARRE, MME ROSA, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME QUESNEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BINET, M. SENINCK, MME BOURNISSEN, M. BAPTIST, M. RABEL, M. FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. BESSART, MME VANBESSEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, MME QUEVAL, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, M. SIMON, MME POTTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEAUDOUIN

N°DEL_0116_2025 Modification du tableau des effectifs au 01/10/2025 - Créations de poste, modification de temps de travail et de grade

Dans le cadre de la réorganisation des services en cours, la collectivité souhaite adapter ses effectifs afin de garantir une meilleure fluidité de l'activité, d'offrir des conditions de travail plus sereines aux agents, et de pérenniser certains postes correspondant à des besoins permanents. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'efficacité des services tout en assurant une gestion cohérente des ressources humaines.

Plusieurs besoins ont été identifiés à compter du 1^{er} octobre 2025:

- la création d'un poste d'ingénieur à temps complet (catégorie A) en qualité de Directeur Adjoint du Pôle Aménagement des services techniques, Ce poste est nécessaire pour permettre au Directeur de se recentrer sur les enjeux stratégiques de sa fonction. Trop sollicité sur les aspects opérationnels, il ne dispose pas actuellement du soutien nécessaire pour piloter efficacement l'ensemble des dix services du pôle. Ce renfort contribuera à fluidifier l'organisation et à renforcer la coordination globale notamment sur l'aspect management.

- la création d'un poste d'animateur principal 1^{ière} classe en qualité de chargé de coopération Convention Territoriale Globale. Ce poste créé initialement en contrat projet est un besoin permanent qu'il est nécessaire de créer au tableau des effectifs afin de répondre aux demandes de la CAF.

- la création de 11 postes à temps complet et 6 postes à temps non complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C). Ces postes correspondent à des missions exercées de manière continue et répondent à des besoins pérennes identifiés dans les services périscolaires et les centres de loisirs. Cette création permettra de clarifier l'organisation des servi, de mieux structurer les équipes et d'offrir aux agents concernés des contrats plus stables et adaptés à leur engagement.

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en qualité d'assistant administratif du service finances. Ce poste permettrait de prendre en charge les tâches administratives ainsi que l'accueil de premier niveau, qui représentent une charge importante et chronophage pour les gestionnaires financiers. L'objectif est de leur permettre de se recentrer sur leurs missions principales à forte valeur ajoutée.

- la création de deux postes d'agents d'entretien relevant du grade d'adjoint technique à temps complet, ainsi que trois poste d'agent d'entretien à temps non complet (32/35^e). Ces postes sont déjà occupés par des agents de manière continue. Ces créations permettront d'offrir des contrats plus stables à nos agents donnant satisfaction.

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en qualité d'agent d'accueil du service ressources humaines. Ce poste, occupé depuis octobre 2023 par un agent en contrat aidé (PEC), s'est révélé indispensable au bon fonctionnement du service, tant pour l'accueil des agents et administrés que pour le soutien aux secteurs paie/carrière et recrutement/formation. Suite à l'arrêt du dispositif PEC en avril 2025, la pérennisation de ce poste s'avère nécessaire.

- la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet en qualité de Responsable des budgets suite à la réorganisation interne du service finances,

- l'ajout des cadres d'emplois des Adjoints Techniques et des Agents de Maîtrise Territoriaux aux grades ouverts au recrutement sur le poste de technicien support informatique (technicien helpdesk), modification del-0078-2025 du 23.06.25

- la modification d'un grade d'assistant de conservation principal 1^{ière} classe en rédacteur principal 1^{ière} classe. Suite à la demande de l'agent en cohérence avec ses fonctions et aux pratiques exercées en matière de ressources humaines sur ce service, cet agent passera de la filière culturelle à la filière administrative.

- la modification du temps de travail d'un agent ATSEM principal de 1^{ière} classe passant de 32h37 à 30h45 hebdomadaires suite à sa demande. Temps de travail correspondant aux heures réellement effectuées sur le terrain.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité actuellement en vigueur ;

VU le projet de réorganisation des services techniques, financiers et ressources humaines ;

VU l'arrêt du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) ;

VU la demande formulée par l'agent ATSEM principal de 1^{ère} classe concernant la modification de son temps de travail ;

VU la demande de changement de filière formulée par l'agent exerçant des fonctions compatibles avec

la filière administrative,

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite adapter ses effectifs dans le cadre de la réorganisation des services en cours afin de garantir une meilleure fluidité de l'activité ;

CONSIDÉRANT que par délibération n°0078_2025 du 23 juin 2025, le Conseil Communautaire avait autorisé la création d'un poste de Technicien support informatique (technicien Helpdesk) sur un grade relevant du cadre d'emplois des Techniciens (catégorie B)

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'offrir des conditions de travail plus sereines aux agents et de pérenniser certains postes correspondant à des besoins permanents ;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'efficacité des services tout en assurant une gestion cohérente des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que plusieurs besoins ont été identifiés pour répondre à la nécessité des services,

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1er octobre 2025, des postes suivants :

- un poste d'ingénieur à temps complet (catégorie A) en qualité de Directeur Adjoint du Pôle Aménagement des services techniques ;

- 11 postes à temps complet et 6 postes à temps non complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C), pour les services périscolaires et les centres de loisirs. Les temps non complets seront aux temps de travail suivants : 30h47/35ième, 28h30/35ième, 26/35ième, 25h30/35ième, 14/35ième 8h25/35ième;

- un poste d'adjoint administratif à temps complet en qualité d'assistant administratif du service finances ;

- deux postes d'agents d'entretien relevant du grade d'adjoint technique à temps complet, ainsi que trois postes d'agents d'entretien à temps non complet (32/35e) ;

- un poste d'adjoint administratif à temps complet en qualité d'agent d'accueil du service ressources humaines.

- **DÉCIDE** la suppression, à compter du 1er octobre 2025, d'un poste de rédacteur à temps complet en qualité de Responsable des budgets.

- **DÉCIDE** l'ajout des cadres d'emplois des Adjoints Techniques et des Agents de Maîtrise Territoriaux aux grades ouverts au recrutement sur le poste de technicien support informatique (technicien helpdesk), (modification del_0078_2025)

- **DÉCIDE** la modification, à compter du 1er octobre 2025 du grade d'un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe en rédacteur principal de 1ère classe ;

- **DÉCIDE** la modification du temps de travail d'un agent ATSEM principal de 1ère classe, passant de 32h37 à 30h45 hebdomadaires, suite à sa demande.

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs en conséquence,

- **FIXE** la rémunération des agents selon les grades proposés.

- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés au chapitre 12 du budget.

- **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à la présente décision.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 027-200065787-20250929-DEL_0116_2025-DE



Pont-Audemer, le 29 septembre 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'FC' or similar, written over a horizontal line.



Francis COUREL